



OBJET DU MARCHE :

**MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITE
DES ASCENSEURS DES RESIDENCES
POUR PERSONNES AGEES**

MARCHE DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE suivant Articles 28 et 146 du Code des Marchés Publics

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Maître d'Ouvrage
C.C.A.S.**

MAIRIE DE MAROMME

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME

Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

Date et heure limites de réception des offres :

Le 27 juillet 2010 - 16 h 00

A la Mairie de MAROMME

S O M M A I R E

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2	CONDITIONS DU MARCHE	
2.1	Etendue de la consultation	3
2.2	Délai d'exécution	3
2.3	Options	3
2.4	Délais	3
2.5	Modification de détails au dossier de consultation	3
2.6	Délai de validité des offres	4
2.7	Mode de règlement du marché	4
ARTICLE 3	PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 4	JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 5	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6

Article 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de travaux et a pour objet la modernisation et la mise en conformité des ascenseurs des Résidences pour Personnes Agées Pican et Cottereau, du C.C.A.S de la Ville de Maromme, sises rue Danet.

La description du matériel, des ouvrages et les spécificités techniques sont indiquées dans le C.C.T.P.

Attestation de visite

L'Opérateur Economique est tenu de prendre connaissance des lieux existants avant de remettre son offre de prix. Aucune plus value due à une mauvaise connaissance des lieux ne sera prise en considération de l'exécution.

A cet effet, une attestation de visite du site à équiper est à fournir. Elle est obligatoire et sera jointe, dûment complétée et signée par un représentant de la Collectivité, (membre de la Direction Générale, Technique ou Sociale), au C.C.T.P. lors de la remise des offres.

Article 2 - CONDITIONS DU MARCHE

2.1 Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché de travaux et est soumis aux dispositions de l'Article 28 et 146 du Code des Marchés publics (C.M.P.).

2.2 Délai d'exécution

Se reporter à l'article 5 du C.C.A.P.

2.3 Options

La tranche ferme comporte une option : Habillage de la cabine des appareils de 525 kg

2.4 Délais

Le fournisseur pourra proposer à l'acte d'engagement, un délai d'exécution inférieur au délai contractuel fixé à 6 mois (y compris le mois de préparation). Toutefois, **les travaux devront impérativement débuter en septembre 2010.**

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le C.C.A.S. de la Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter des modifications au cahier des charges en cas d'oubli ou d'erreur au plus tard **TROIS (3) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7 Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement administratif.

Les paiements sont effectués selon les règles de la Comptabilité Publique, conformément aux CCAG, dans les trente (30) jours à compter du 1^{er} juillet 2010 à partir de la réception de la facture (selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics).

Article 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation sera retiré ou sera envoyé gratuitement sur demande écrite (fax et mail autorisés) auprès de la Ville de Maromme.

Dossier

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

A - Les justifications (rédigées en langue française) : (articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics)

* La lettre de candidature (modèle DC 4).

* la déclaration du candidat (DC 5), nouveau modèle contenant les déclarations et attestations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du CMP.

* la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC 6).

* L'état annuel des certificats (DC 7 préconisé) reçus justifiant de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production dans le délai de 10 jours à compter de la demande par la personne responsable des marchés, de l'état annuel des certificats reçus (DC7) ou les certificats fiscaux et sociaux, s'ils n'ont pas déjà été produits lors de la candidature. Passé ce délai, l'offre sera éliminée pour non-conformité.

* L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

* Copie du jugement ou des jugements si l'entreprise est en redressement judiciaire.

* Extrait Kbis

* Pour les candidats employant plus de 20 salariés, les certificats sur l'honneur permettant d'attester la régularité de leur situation vis-à-vis de l'obligation définie à l'article L. 323-1 du Code du Travail, dans la rédaction issue de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* »

Pour les entreprises créées postérieurement au 1er janvier de l'année de lancement du marché présent, le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises se substituera aux attestations fiscales et sociales demandées ci-dessus.

* Relevé d'identité Bancaire ou Postal

* Attestations de compétence

* Pour tout candidat d'un état membre de l'Union Européenne (France exceptée) certificat concernant les impôts, taxes et cotisations sociales des administrations et organismes du pays ou en cas d'impossibilité attestation sur l'honneur du candidat.

* Attestations d'assurance couvrant :

- les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux
- les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code Civil
- tout dommage, incendie, électricité, etc. permettant de reconstruire à l'identique le bien endommagé.

* Pour tout candidat d'un pays tiers :

- certificat concernant les impôts, taxes et cotisations sociales des administrations et organismes du pays ou en cas d'impossibilité, une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays.

B ó Références :

- liste des références clients

C ó Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), paraphé et signé
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), complétée et signée (toutes les lignes du DPGF doivent être complétées).
- L'attestation de visite (visée comme indiqué à l'Article 1 du présent R.C. et à l'Article 3 du CCAP)
- Un dossier complet avec les fiches techniques et notices de fonctionnement du matériel rédigées en français.

Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 58 du Code des Marchés Publics. Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de jugement étant classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

- ❖ La valeur technique de l'offre : 40 %
 - prestations similaires
 - respect du cahier des charges
 - garantie (2 ans ou plus)
- ❖ Le prix : 40 %
- ❖ Les délais de réalisation 20 %

Article 5 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : secretariat-general@ville-maromme.fr
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicatur.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : www.ville-maromme.fr (rubrique **Marchés publics**)
sur le site : <https://www.publicatur.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
.Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf.

Présentation des offres sur support papier :

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité.

L'enveloppe pourra être remise contre récépissé et sera libellée à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.
MAIRIE DE MAROMME
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX

aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Elle comportera la mention suivante :

Offre pour : MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITE D'ASCENSEURS
--

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents cités à l'article 3 du présent Règlement de Consultation.

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC4, DC5, DC6, DC7 téléchargeables gratuitement.

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

le 27 juillet 2010 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

- Dématérialisation :

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicatur.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse au plus tard le 27 juillet 2010 à 16 heures.

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

- Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Pour des renseignements d'ordre administratifs ou techniques :

M. N. JAFFRE, Directeur du C.C.A.S

Tél. : 02 32 82 22 00

Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

Mme C. MIGNOT, Directrice du Pôle Solidarité

Tél. : 02 32 82 22 00

Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : corinne.mignot@ville-maromme.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

- Langue utilisée

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- Unité monétaire

Le marché sera conclu en euros.

Visa de l'Opérateur Economique,
(après avoir paraphé toutes les pages)